



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/31/03/11

Date de convocation :

27/03/2023

Objet de la délibération :

**Fiscalité : Vote du taux
des taxes**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

07/04/2023

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

27/03/2023

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 31 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le trente-et-un mars à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire,

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, Mme Sonia
DESTAING, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald
TAUVERON, M. William RUSTERHOLTZ, M. Jean-
Michel CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. David
MARTIN, M. Gwenaël LE GALLO.

Absents excusés : M. Stéphane LOGUIOT, M. Eric
CLEMENT, Mme Mégane GAUTHIER

Absent : M. John WETZEL

Procurations : M. Eric CLEMENT à Sonia DESTAING
Mme Mégane GAUTHIER à Romuald TAUVERON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris
dans le Conseil, Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a
acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Sonia DESTAING 1ère adjointe, expose au Conseil
municipal la nécessité de fixer les taux de fiscalité 2023
applicables sur le domaine communal en précisant que les
ressources fiscales restent une des plus importantes recettes
de fonctionnement de la commune de l'ordre de plus de
30%. Lors de la dernière séance de conseil du 24 février
2023, il avait été évoqué la possibilité d'augmenter les taux
de fiscalité en raison de l'augmentation importante des
dépenses communales liées à la conjoncture. Depuis cette
réunion, la direction départementale des finances publiques
a transmis l'état 1259 notifiant les produits et taux des taxes
locales directes.

Cet état nous informe du montant des bases d'imposition
prévisionnelles pour l'année 2023 qui subissent une
augmentation mécanique de plus de 7% en raison de leur
indexation sur l'indice des prix à la consommation. Le
produit attendu pour 2023 sera de l'ordre de plus de
133 000 € au lieu de 117 000 € en 2022 hors ressources
fiscales indépendantes des taux votés.

Il mentionne également les allocations compensatrices des exonérations de TF et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le montant total attendu des produits fiscaux en 2023 s'élèverait à 166 000 € pour un montant perçu en 2022 de 152 820 €.

Pour cette raison, la municipalité n'envisage pas d'augmenter les taux de la fiscalité directe cette année. Ce recours pourrait être envisageable pour augmenter la capacité d'autofinancement de la commune pour les projets d'investissement à venir.

Elle précise également que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans. En conséquence, S. DESTAING propose de maintenir les taux fixés pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 17.91%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.78%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.96%

Charge Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux service préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction départementale des finances publiques, accompagné de la présente décision.

POUR	Guillaume AYMONIN, Sonia DESTAING, Guillaume CRETIN, Mégane GAUTHIER, Eric CLEMENT, Jean-Michel CLEMENT
CONTRE	Romuald TAUVERON, William RUSTERHOLTZ
ABSTENTION	David MARTIN, Gwénaél LEGALLO, Nicolas DEAU

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

